

Commune de La Verrerie
3ème étape de la réfection du réseau routier
Tableau récapitulatif des coûts

No	Désignation	Montant total TTC	Subvention	Solde à répartir	Commune	Privé	Contrôle
17	Route des Villages 19 (privé: Vial)	40'400.00	23'028.00	17'372.00	0.00	17'372.00	40'400.00
24	Route d'Oron 14	44'670.00	25'461.90	19'208.10	19'208.10	0.00	44'670.00
38	Chemin du Sappaley	292'050.00	129'703.50	162'346.50	149'858.31	12'488.19	292'050.00
A1	Accès : M. André Godel	38'520.00	21'956.40	16'563.60	0.00	16'563.60	38'520.00
A3	Accès : M. Bernard Andrey	63'340.00	28'500.00	34'840.00	0.00	34'840.00	63'340.00
A32	Accès : M. Grandjean Gilles	45'750.00	26'077.50	19'672.50	0.00	19'672.50	45'750.00
	Total TTC	484'330.00	231'699.30	252'630.70	169'066.41	83'564.29	484'330.00
Réserve pour prestations géométriques, documents pour éventuelle mise à l'enquête selon la procédure AF, demandes d'autorisations auprès du canton et de la confédération.		20'000.00	11'400.00	0.00	8'600.00	0.00	20'000.00
		504'330.00	243'099.30	252'630.70	177'666.41	83'564.29	504'330.00
Montant total du crédit à demander à l'assemblée			Montant escompté des subventions (FR + CH)	Montant restant à répartir après les subventions AF	Montant à charge de la Commune et à porter aux investissements	Montant à charge des privés (signature des conventions)	Total pour contrôle

Suite de la procédure

Présentation en assemblée de Commune, votation du financement total des travaux.
Pour rappel, la Commune fait l'avance des fonds pour l'entier des travaux. Les subventions sont versées à la Commune qui les redistribuent ensuite aux privés sur la base des convention et du décompte final après les travaux.

COMMUNE: Signatures des conventions de répartition des frais entre la Commune et les privés

GEOSUD: Préparation de l'éventuel dossier de mise à l'enquête pour la mise en dur du revêtement

GEOSUD: Préparation du dossier de la demande de subventionnement de la 3ème étape des travaux

GEOSUD: Mise en soumission de la 3ème étape des travaux

COMMUNE & GEOSUD: Mise en chantier selon le programme arrêté entre la Commune et l'entreprise : 2021